



## Assemblée Générale 2020

### Bulletin de vote

#### Vote par consultation écrite jusqu'au 30 juin 2020

Compte-tenu du contexte actuel de crise sanitaire, vous êtes exceptionnellement invités à procéder au vote des points prévus à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Hérault Tourisme par consultation écrite.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des résolutions qui suivent, d'émettre un vote pour chacune d'entre elles, et **de nous retourner ce bulletin de délibération d'ici le 30 juin 2020. Nous vous invitons à consulter les documents sur [la page dédiée à cet effet @adt-herault.fr](https://www.adt-herault.fr).**

Comptant sur votre participation.  
Très cordialement.

Claude BARRAL  
**Président d'Hérault Tourisme**

*Rappel de l'article 13.2 des statuts d'Hérault Tourisme : « l'assemblée générale ordinaire entend le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel et donne quitus de leur gestion aux administrateurs (...) Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal en exercice ou par toute autre personne dûment habilitée à cette fin. (...) L'Assemblée Générale peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des votants présents ou représentés ».*

#### Résolution n°1 : Rapport d'activité 2019

Il rappelle pour 2019 l'ensemble de la ressource humaine et financière mise en œuvre, et le détail les actions d'observation, d'ingénierie et de développement, ainsi que de marketing et de communication. Le Président vous propose de prendre connaissance du [rapport d'activité 2019](#) et de procéder au vote :

- ◆ Vote « pour »
- ◆ Vote « contre »
- ◆ Vote « abstention »

#### Résolution n°2 : Approbation des comptes de l'exercice 2019

Le résultat d'Hérault Tourisme s'élève pour l'année 2019 à + 24 889 €

Remarques principales :

- La subvention départementale est stable.
- Les salaires et charges sont stables (faible évolution des salaires depuis 4 ans).
- Les frais généraux sont en augmentation de 63K€, mais c'est le résultat d'une dotation temporaire pour risque. Les différentes actions réalisées sont en baisse de 116K€. Ceci est dû en grande partie à une baisse des investissements sur la ligne e-marketing, dans l'attente du nouveau site internet d'Hérault Tourisme fin 2020.

[Cliquez pour télécharger le bilan, le compte de résultat et le rapport du Commissaire aux comptes.](#)

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, le Président vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2019 :

- ◆ **Vote « pour »**
- ◆ **Vote « contre »**
- ◆ **Vote « abstention »**

### **Résolution n°3 : Rapport financier 2019, budget 2020 et quitus de leur gestion aux administrateurs**

Le rapport financier 2019 présente une analyse de l'activité, du bilan, propose une information financière détaillée du compte de résultat et précise les événements significatifs survenus durant l'exercice écoulé. Il présente également le budget prévisionnel acté en conseil d'administration pour l'année 2020. [Cliquez pour télécharger le rapport financier et le budget 2020](#)

Le Président vous propose de procéder au vote du rapport financier, du budget prévisionnel et de donner quitus de la gestion des comptes et du budget aux administrateurs :

- ◆ **Vote « pour »**
- ◆ **Vote « contre »**
- ◆ **Vote « abstention »**

### **Résolution n°4 : Rapport sur les conventions réglementées**

Le commissaire aux comptes présente dans son rapport les conventions réglementées soumises au vote des administrateurs : il s'agit des conventions passées avec d'autres collectivités ou organisations dont les administrateurs sont aussi administrateurs d'Hérault Tourisme. **Les votes des administrateurs concernés par certaines conventions ne seront pris en compte que pour les conventions qui concernent les autres administrateurs.**

[Cliquez pour télécharger le rapport des conventions réglementées](#)

Le Président vous propose de procéder au vote concernant les conventions réglementées :

- ◆ **Vote « pour »**
- ◆ **Vote « contre »**
- ◆ **Vote « abstention »**

Nom.....

Titre : .....

Organisme : .....

A.....

Le.....

**Merci de retourner ce bulletin de vote avant le 30 juin 2020 par email à [cgauthier@herault-tourisme.com](mailto:cgauthier@herault-tourisme.com) ou par courrier à Hérault Tourisme, Maison du tourisme, Avenue des Moulins 34184 Montpellier cedex 4**